

Charte



**LE CERCLE
DES PARTENAIRES**

DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

Le Cercle des Partenaires du Golfe de Saint-Tropez est un réseau de Professionnels triés sur le volet, répondant à des codes et à une éthique propres à la présente charte. Tout nouvel adhérent doit y souscrire pour adhérer au Cercle.

L'objectif recherché étant de former un répertoire de professionnels de choix, unis par leur volonté d'efficacité, fiabilité et réactivité ; la règle observée est d'accueillir :

Professionnel par corps de métier par commune

Sauf accord de l'adhérent du métier concerné, seul habilité à accepter une dérogation à cette règle, Toute nouvelle demande d'adhésion concernant une activité déjà représentée fera l'objet d'une inscription en liste d'attente.

Notre charte

La Charte de déontologie du réseau CPG83 est articulée autour des valeurs suivantes :

• **Transparence et parler vrai** : En interne comme en externe, l'adhérent partage avec les autres membres du Cercle sur la mise en place et l'avancement des projets grâce à une information régulière et sans arrière-pensée. Il respecte les engagements pris en termes de garantie et de qualité dans les services proposés.

• **Compétence et savoir-faire** : les adhérents du Cercle développent une véritable expertise dans leur domaine. Ils ont une expérience reconnue. Chacun se doit de l'entretenir et développer son capital de connaissances. Il doit être en mesure de présenter sur demande du Président du CPG tout justificatif de capacité professionnelle et de garanties en Responsabilité civile

• **Dynamique participative** : Chaque adhérent s'engage à participer à la vie du Cercle par sa présence aux réunions, sur les réseaux sociaux du CPG, par la mise à jour de son profil sur www.cpg83.com, par l'intégration des coordonnées des co-adhérents sur ses outils de communication personnels ou professionnels (téléphone, carnet d'adresse, etc...) et par sa réactivité aux sollicitations et aux sujets soulevés par le réseau.

• **Confidentialité** : Chaque adhérent garantit la totale confidentialité des informations de nature non publique qu'il est amené à connaître au sein du Cercle.

• **Loyauté** : Loyal vis-à-vis des co-adhérents, il s'engage à informer les membres du Cercle sur les opportunités qu'il a sur son propre réseau, à faire référence à son appartenance au Cercle et à le promouvoir.

• **Éthique et respect** : Chaque adhérent du Cercle s'interdit de calomnier un autre membre, de médire ou se faire l'écho de propos susceptibles de nuire. Le détournement et/ou la tentative de détournement de clientèle sont strictement interdits.

• **Disponibilité et solidarité** : Chaque adhérent s'engage à aider les autres membres du Cercle, dans la mesure de sa disponibilité, de ses compétences ; et à faire preuve de réactivité aux demandes et sollicitations de ses pairs.

RGPD

Les informations recueillies ou transmises dans le cadre de l'association font l'objet d'un traitement destiné à vous faire connaître auprès des autres membres et à dynamiser les échanges au sein du réseau.

Les données, dont vous pouvez être destinataire, sont internes au réseau du CPG83 ; leur durée de conservation est équivalente à la durée de l'adhésion de chaque membre.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, et d'effacement de celles-ci.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retrait à tout moment en adressant votre demande à Cécile ROUX, par message à cpgstt83@gmail.com.

Autorisation d'exploitation d'image

Par la présente, j'autorise Le Cercle des Partenaires du Golfe de Saint-Tropez à publier les photos/vidéos dans lesquelles je figure, transmises par mes soins ou prises dans le cadre des manifestations de l'association, sur ses supports de communication : réseaux sociaux, www.cpg83.com, e-mails, supports print ...

En aucune manière, la prise de vue ou tout autre élément, ne pourra faire l'objet d'une réclamation ou quelconque indemnité ou compensation de quelque nature que ce soit.

Le Cercle des Partenaires du Golfe de Saint-Tropez s'engage à ne pas exploiter les photos/vidéos réalisées dans un autre contexte que celui de son association.

Le Cercle des Partenaires du Golfe de Saint-Tropez, en cas de manquement à l'un des points évoqués ci-dessus, s'autorise la possibilité d'exclure un adhérent. Avant toute exclusion, l'adhérent aura la possibilité d'argumenter son ou ses manquements auprès du comité qui statuera.

Fait à, le

NOM de l'Adhérent.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvée »